

Les Petits Boulons

-

Règlement intérieur

En tant qu'adhérent.e de l'association, je peux :

- Participer aux assemblées générales de l'association, y voter et éventuellement y représenter un.e autre adhérent.e à condition que j'ai sa procuration
- Présenter ma candidature au poste d'administrateur.rice de l'association au CA dans la semaine suivant la convocation à l'assemblée générale, uniquement si j'ai plus de six mois d'ancienneté dans l'association
- Me renseigner auprès du/de la référent.e des bénévoles pour savoir quelles missions nécessite des bénévoles
- Participer bénévolement, sur les sujets de mon choix, à l'accomplissement de l'objet associatif, en accord avec le/la référent.e des bénévoles
- Participer aux événements organisés par l'association (ateliers DIY, temps de sensibilisation, temps conviviaux, événements exceptionnels, etc.)
- Utiliser les outils et machines mis à disposition par l'association dans son atelier dans le respect des règles de sécurité et des consignes du personnel encadrant
- Faire des suggestions, donner mon avis et plus généralement participer à la vie de l'association et à son développement.

En tant qu'adhérent.e de l'association, je m'engage à :

- Accepter et adhérer en toute conscience aux principes de l'association, me conformer à ses valeurs et à ses objectifs comme précisés dans les statuts
- Respecter la confidentialité des informations sensibles qui pourraient m'être confiées
- Ne pas nuire aux valeurs de l'association par des propos ou des publications d'ordre politique, religieux ou discriminant
- Respecter la personnalité des autres adhérents et des éventuel.le.s salarié.e.s de l'association, ce qui implique notamment politesse et bienveillance envers tous.tes
- A respecter les règles de sécurité et le règlement spécifique à l'atelier de l'association, notamment en ce qui concerne les machines et outils mis à disposition (conditions d'utilisation, protection, rangement, entretien, etc.)
- Régler ma cotisation annuelle et justifier de mon adhésion par la suite si cela m'est demandé

L'association Les Petits Boulons s'engage à :

- Fournir à l'adhérent.e une information claire sur l'association, ses objectifs, ses engagements et son fonctionnement si il/elle le lui demande
- Fournir une justification à l'adhérent en cas de radiation

En cas de non-respect du présent règlement intérieur ou pour tout autre motif valable, l'association peut me radier de l'association.

Liste non-exhaustive de motifs valables : non-paiement de cotisation, conduites relationnelles mettant l'association en difficulté, propos ou publications nuisant à l'image de l'association, acte nuisant à l'association, non-respect du règlement spécifique à l'atelier, non-respect des consignes et normes de sécurité, mise en danger de soi-même ou d'autrui, dégradation volontaire du matériel, vol de matériel.